

L'utilisation de la langue française dans les domaines scientifique et technique

Ces quelques remarques ont été rassemblées par la Délégation Générale à la Langue Française qui est chargée, par le Premier ministre, de mener une politique linguistique active.

Cinq domaines peuvent être distingués :

I - Grandes réunions scientifiques internationales tenues en France (congrès, colloques, séminaires...)

1 - Documents d'annonce, appels à communication ou conférence.

Ces documents, souvent plurilingues, comporteront toujours un texte en langue française, placé en première position en cas de plurilinguisme.

2 - Langue(s).

Le principe naturel est que pour toute réunion tenue en France, le français soit la langue de l'environnement (discours d'ouverture, de clôture etc.). Si le français, pour des raisons d'opportunité, ne peut être retenu comme seule langue de travail (conférences, communications, discussions), il conviendra, en retenant alors une ou plusieurs autres langues de travail, de veiller à ne pas pour autant exclure le français.

3 - Comptes rendus, actes, etc.

Les actes, documents de travail, comptes rendus, seront rédigés soit uniquement en français, soit en français et autres(s) langue(s) de travail. Dans tous les cas, le français ne saurait être exclu de tels documents, et notamment des plus importants (grandes conférences, exposés de synthèse, etc.). A de tels niveaux, dans le cadre de textes primitifs en une langue de travail autre que le français, une traduction s'imposera donc avant publication, qui peut alors être bilingue. Par contre, dans le cas de communications plus ponctuelles, un résumé en français pourrait suffire, si le texte in-extenso a été communiqué dans une autre langue de travail.

II - Cycles de conférences de haut niveau, organisés en France

1 - Documents d'annonce, appel à conférences, etc. Voir remarques ci-dessus.

2 - Langue(s) de conférences

La qualité scientifique du conférencier retenu étant le seul critère de sa sélection, son choix de langue sera déterminant, ce qui ne doit pas exclure le français des discussions, alors plurilingues.

3 - Comptes rendus, actes, etc.

Voir les considérations développées ci-dessus en I.3. Si la langue adoptée par le conférencier n'était pas le français, il conviendrait alors d'envisager, après traduction, des modalités de publications bilingues.

III - Réunions scientifiques locales ou réunions scientifiques très spécialisées, tenues en France

Dans ce genre de réunions, l'usage exclusif du français est assez général. Celui d'autres langues est alors le plus souvent dicté par d'incontournables raisons d'opportunité. Dans tous les cas, les annonces diffusées en France et dans les pays francophones doivent à l'évidence être rédigées en français.

IV - Communication de résultats de travaux scientifiques par voies écrite (publication) ou électronique (informatique, télématique)

Dans ce domaine, il revient certes aux scientifiques eux-mêmes de définir leurs principes et de les appliquer. Il importe cependant de rappeler avec insistance la nature et le poids des enjeux linguistiques, ainsi que leurs conséquences à termes.

Par ailleurs, le plurilinguisme semble une solution d'avenir, dès que les moyens d'assister automatiquement la traduction auront progressé. Cependant, en cette période transitoire où la concurrence des langues scientifiques est de fait parmi les revues, un effort particulier doit se porter vers les publications de langue française visant la synthèse ou la mise au point, en tous domaines scientifiques, et au plus haut niveau. Pour ce qui concerne les revues primaires (ou les revues mixtes, de communication primaire et de mise au point), les scientifiques sont invités à déterminer les matières où des revues accueillant les publications en français pourraient avec pertinence être développées ou créées.

V - Communications (ouvrages, articles, didacticiels, documents audiovisuels) utiles aux enseignements supérieurs scientifiques et techniques

Il ne serait pas acceptable que la formation supérieure en France soit réduite à utiliser, en nombre croissant, des instruments faisant appel à une langue autre que le français. Il convient d'être particulièrement attentif à la langue de l'enseignement, notamment à la veille des échéances européennes de 1993 : la nécessité d'encourager les échanges universitaires, le besoin de développer la pratique des langues étrangères ne devront pas servir de prétexte, dans les enseignements supérieurs scientifiques et techniques, à une réduction progressive du poids et de la place de la langue française.

Bernard Cerquiglini

Délégué général à la Langue Française
Professeur à l'Université Paris VII